



## Conseil municipal du 25 novembre 2024 Liste des délibérations

2024-07-01	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2023 – SIAEP de la région de Gacé
2024-07-02	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2023 – Service d'eau Aubry en Exmes
2024-07-03	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2023 – Service d'eau Saint Pierre la Rivière / Omméel
2024-07-04	Fusion du SMAEP de la Région d'Argentan, du SIAEP du Meillon, du SIAEP de la Source de Commeaux et du SAEP de la Région de Trun
2024-07-05	Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan
2024-07-06	Décision modificative n°1 au budget annexe Eau
2024-07-07	Décision modificative n°1 au budget principal
2024-07-08	Décision modificative n°2 au budget principal
2024-07-09	Transfert d'immobilisation vers le budget « Locaux commerciaux »
2024-07-10	Conventions de partenariat Maison Sport Santé / Planeth Patient
2024-07-11	Tarifification salle de sport santé Urou et Crennes
2024-07-12	Maison de santé de Gouffern en Auge
2024-07-13	Convention groupement de commandes avec Terres d'Argentan Interco

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 19  
Votants : 20

Voix pour : 20  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
.....**27 NOV. 2024**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
.....**27 NOV. 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de S'ily en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CAZÉ Gabriel e, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUFSDON Jean-Luc, LANGEARD Philiope, FROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SALLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CHANTEPIE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIEMBAUT Simon, ROULLAND Nicole, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents : BELLOISE Emmanuel BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BURDAIS Michel, BUCHOUX Etiane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-01 | Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2023 – SIAEP de la région de Gacé

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric GODET, adjoint en charge des réseaux,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOS) de l'eau potable.

Le SIAEP de Gacé a transmis l'extrait du RPOS 2023 approuvé en conseil synical le 27 septembre 2024 et il convient de le présenter au conseil municipal pour approbation.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service

A l'unanimité,

DELIBERE

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIAEP de la région de GACÉ de l'année 2023

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27 NOV. 2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_01-DE

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 19  
Votants : 20

Voix pour : 20  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CAZÉ Gabriëlle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLIARD Jean-Guy, SOLDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CHANTEPIE Véronique, MELCILLORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SANCHEZ Nadia, SELIER Alain,

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
..... **27 NOV. 2024**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
..... **27 NOV. 2024**

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINEI Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëticia, BONTEMPS Rachel, BURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lycia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-02	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2023 - Service Eau Aubry en Exmes
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric GODET, adjoint en charge des réseaux,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (R PQS) d'eau potable.

Le service d'eau d'Aubry en Exmes est une compétence communale et a réalisé le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'année 2023.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de

l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité,

DELIBERE

- ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2023 d'Aubry en Exmes
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27 NOV. 2024

ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_02-DE

S<sup>2</sup>LO

GOUVERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUVERN EN AUGE  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 19  
Votants : 20

Voix pour : 20  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

.....**27 NOV. 2024**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

.....**27 NOV. 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUVERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouvern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CAZÉ Gabriel, CLOUET H-élène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHEER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CHANTEPIE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIFMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Aosents : BELTOISE Emmanuel B NET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-03	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2023 – Service Eau Saint Pierre la Rivière Omméel
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric GODET, adjoint en charge des réseaux,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOQS) d'eau potable.

Le service d'eau de Saint Pierre la Rivière / Omméel est une compétence communale et a réalisé le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'année 2023.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de

l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

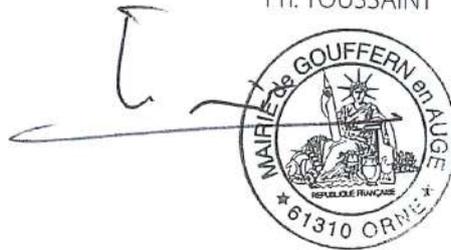
A l'unanimité,

DELIBERE

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2023 de St Pierre la Rivière Omméel
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27 NOV. 2024

ID : 061-200066256-20241125-2024807803-DE

S<sup>2</sup>LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 19  
Votants : 20

Voix pour : 20  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOJRDO SEAU Philippe, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Héléne, FLEURY Emmanue., FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PJMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CHANTEPIE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

..... **27 NOV. 2024**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

..... **27 NOV. 2024**

Absents : BELTOISE Emmanuel BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noë, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lycia, GULLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-04

Fusion du SMAEP de la Région d'Argentan, du SIAEP du Meillon, du SIAEP de la Source de Commeaux et du SIAEP de la Région de Trun

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, adjoint en charge des réseaux,

Depuis une dizaine d'années, de nombreux textes sont intervenus pour modifier les conditions d'exercice de gestion du service de l'eau :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Dans ce contexte, Terres d'Argentan Interco a missionné un bureau d'études, le cabinet COGITE, afin d'établir dès à présent, à l'échelle du territoire communautaire, un état des lieux et un diagnostic des services existants, fondé sur la collecte, l'analyse et la comparaison des données techniques, organisationnelles et financières des différents services.

Au terme des entretiens et des échanges réalisés durant plusieurs mois, il ressort, de manière générale, que les communes et les syndicats sont favorables à des rapprochements qui permettent de gérer le service d'eau de manière toujours plus dynamique.

Au vu des enjeux en matière d'eau potable, il apparaît clairement que des synergies sont possibles entre le SMAEP de la Région d'Argentan, le SIAEP du Meillon, le SIAEP de la Source de Commeaux et le SIAEP de la Région de Trun.

En particulier, le regroupement des quatre syndicats permettrait d'œuvrer dans l'intérêt général de l'utilisateur du service public de l'eau, en renforçant le service et sa qualité auprès des abonnés, en contribuant à sa constante amélioration, en coordonnant de façon plus efficiente les projets et en instituant une représentation collective plus forte.

Dans cette perspective, et conformément à la procédure prévue à l'article L.5212-27 du code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer en vue d'émettre un avis quant à la fusion des quatre syndicats suivants : le SMAEP de la Région d'Argentan, le SIAEP du Meillon, le SIAEP de la Source de Commeaux et le SIAEP de la Région de Trun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5212-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1111-24-009 du 15/10/2024 fixant un projet de périmètre en vue de la fusion des syndicats ;

Considérant l'intérêt d'organiser la compétence en matière d'eau potable sur un périmètre administratif et technique cohérent, d'une taille suffisante pour disposer des moyens adéquats ;

Considérant, au regard des enjeux en matière d'eau potable, les synergies possibles entre le SMAEP de la Région d'Argentan, le SIAEP du Meillon, le SIAEP de la Source de Commeaux et le SIAEP de la Région de Trun ;

Considérant l'intérêt d'homogénéiser le niveau de service et de mutualiser les moyens financiers, techniques et humains du service public de l'eau potable sur ce périmètre ;

A l'unanimité,

### DELIBERE

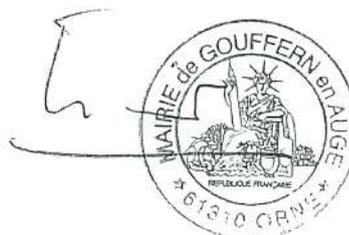
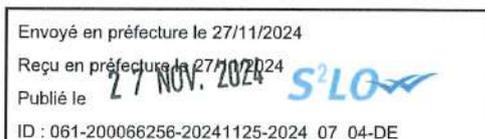
EMET un avis favorable à la fusion du SMAEP de la Région d'Argentan, du SIAEP du Meillon, du SIAEP de la Source de Commeaux et du SIAEP de la Région de Trun à compter du 1er janvier 2025.

APPROUVE les projets de statuts joints à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



## PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE TERRES D'ARGENTAN

### ARTICLE 1. CONSTITUTION ET DÉNOMINATION

En application de l'article L. 5212-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est formé, par fusion entre le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Région d'Argentan, le Syndicat intercommunal d'achat d'eau potable de la Région de Trun, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Maillon et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Source de Commeaux, un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L. 5711-1 du CGCT, qui prend la dénomination de :

« Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan »

### ARTICLE 2. PÉRIMÈTRE

Le périmètre du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan, constitué des périmètres des syndicats fusionnés, est composé des membres ci-après désignés :

- Argentan
- Aunou le Faucon
- Boischampré
- Écouché-les-Vallées pour le territoire des communes de la Courbe, Fontenai-sur-Orne et Sérans
- Fleuré
- Gouffern-en-Auge pour le territoire des communes d'Aubry-en-Exmes, Le Bourg-Saint-Léonard, Chambois, La Cochère, Fel, Silly-en-Gouffern, et Urou-et-Crennes
- Juvigny-sur-Orne
- Monts-sur-Orne
- Moulins-sur-Orne
- Le Pin-au-Haras
- Sai
- Sarceaux
- Sévigny
- Communauté de communes des Sources de l'Orne en représentation-substitution pour les communes de La Ferrière-Béchet, Le Cercueil, Montmerrei, Mortrée (pour la partie du territoire correspondant à la commune déléguée de Saint-Hilaire-la-Gérard) et Tanville
- Neauphe-sur-Dives
- Saint-Lambert-sur-Dives
- Tournai-sur-Dives
- Trun
- Villedieu-les-Bailleul
- Brieux
- Commeaux
- Giel-Courteilles
- Habloville
- Nécý
- Putanges-le-Lac pour le territoire de la commune de Putanges-Pont-Écrepin
- Ri
- Rônai
- Bailleul
- Coulonces
- Guéprei
- Merri
- Montabard
- Occagnes
- Ommoy

### ARTICLE 3. OBJET DU SYNDICAT

Le syndicat a pour objet :

- La production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable,
- La protection de la ressource en eau et la mise en œuvre de programmes visant à réduire ou maîtriser les risques de pollution de la ressource en eau,
- L'achat et la vente d'eau potable en dehors de son périmètre.

### ARTICLE 4. DURÉE

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

### ARTICLE 5. SIÈGE

Le siège du syndicat est fixé à la Maison des Entreprises et des Territoires – 12 Route de Sées – BP 90220 – 61200 ARGENTAN.

### ARTICLE 6. COMITÉ SYNDICAL

#### 6.1 Composition

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des membres du syndicat.

Chaque commune membre est représentée dans le comité syndical par deux délégués titulaires. Les fonctions de délégué sont exercées à titre bénévole.

Un délégué suppléant est également désigné par chaque commune membre. Il est appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Toute commune déléguée créée en application de l'article L.2113-10 du code général des collectivités territoriales est représentée au sein du comité syndical, avec voix consultative, par le maire délégué ou, le cas échéant, par un représentant qu'il désigne au sein du conseil de la commune déléguée, lorsque celui-ci existe.

#### 6.2 Compétences

Le comité syndical administre le syndicat. Le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents ayant reçu délégation ou au bureau dans son ensemble à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du code général des collectivités territoriales,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le comité syndical se réunit au moins une fois par semestre sur convocation du président du syndicat.

### ARTICLE 7. RESSOURCES DU SYNDICAT

Les dépenses du syndicat sont couvertes par les redevances pour fourniture d'eau. Le syndicat peut créer les ressources nécessaires et les ajuster de manière à assurer l'équilibre du budget en recettes et dépenses. Il peut effectuer des opérations mobilières et immobilières nécessaires au bon fonctionnement de ses services, assurer le financement des travaux, réaliser les emprunts nécessaires, solliciter et encaisser les subventions, dons et legs, faire recouvrer par le receveur du syndicat les redevances des abonnés ainsi que les taxes et les factures de prestations.

#### ARTICLE 8. DÉSIGNATION DU RECEVEUR

Les fonctions de receveur syndical sont exercées par Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Flers.

#### ARTICLE 9. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du CGCT par renvoi des dispositions de l'article L. 5211-1 du CGCT, le comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27 NOV. 2024



ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_04-DE

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 19  
Votants : 20

Voix pour : 20  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de S'illy en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CAZÉ Gabriëlle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Maurice, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLÉ Éric,

Absents excusés : CHANTEPÈRE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
27 NOV. 2024

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
27 NOV. 2024

Absents : BELTOISE Emmanuelle, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULI Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Lucovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Carisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-05	Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan
---------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric GODET, adjoint en charge des réseaux,

La procédure en cours de fusion des quatre syndicats que sont le SMAEP de la Région d'Argentan, le SIAEP du Meillon, le SIAEP de la Source de Cornmeaux et le SIAEP de la Région de Trun, à propos de laquelle chaque commune membre de l'un d'entre eux est appelée à se prononcer, nécessite également de désigner des délégués pour siéger au sein du futur établissement.

En effet, les statuts du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan prévoient en leur article 6.1 que :

« Chaque commune membre est représentée dans le comité syndical par deux délégués titulaires [...] Un délégué suppléant est également désigné par chaque commune membre. Il est appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires ».

Enfin, ce même article précise que dans le cas des communes nouvelles, « toute commune déléguée est représentée au sein du comité syndical, avec voix consultative, par le maire délégué ou, le cas échéant, par un représentant qu'il désigne au sein du conseil de la commune déléguée, lorsque celui-ci existe ».

Dans ce contexte, et dans la mesure où le comité syndical du nouveau syndicat sera conduit à se réunir dès les premiers jours de janvier 2025, il est nécessaire de désigner dès à présent les représentants de la commune au sein du futur établissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-33, L.5211-7 et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-24-009 du 15 octobre 2024 portant projet de périmètre de l'établissement public issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Source de Commeaux, du Syndicat intercommunal d'achat d'eau potable de la Région de Trun, du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Meillon et du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Région d'Argentan ;

Considérant le projet de statuts du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan, notamment l'article 6.1 relatif à la composition du comité syndical ;

Considérant la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan ;

Considérant que les délégués des communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;

Considérant que le Conseil municipal, conformément à l'article L.5211-7, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués ;

Considérant les candidatures de Mr Frédéric GODET, Mr Alfonso PUMPO et Mr Philippe BOURDOISEAU,

Considérant les résultats suivants :

Délégués titulaires :

Mr Frédéric GODET : 20 voix

Mr Alfonso PUMPO : 20 voix

Délégué suppléant :

Mr Philippe BOURDOISEAU : 20 voix

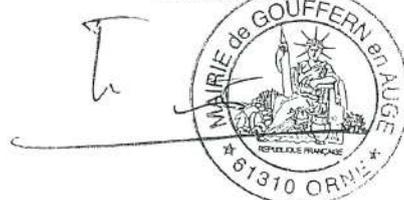
DELIBERE

PROCLAME élus les délégués suivants pour représenter la commune et siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan :

Délégué titulaire	Mr Frédéric GODET
Délégué titulaire	Mr Alfonso PUMPO
Délégué suppléant	Mr Philippe BOURDOISEAU

Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2024  
Reçu en préfecture le 27/11/2024  
Publié le 27 NOV 2024  
ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_05-DE

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 20  
Votants : 21

Voix pour : 21  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
..... **29 NOV. 2024**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
..... **29 NOV. 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CHANTEPE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-06 | Décision modificative n°1 du budget annexe du service d'eau

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances, Considérant qu'une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables au budget annexe du service d'eau 2024 notamment liées aux amortissements des subventions.

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE

la décision modificative n°1 au budget annexe du service d'eau 2024 suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
139111 (040) : Agence de l'eau	4 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	2 500,00
13913 (040) : Départements	-1 500,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>2 500,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>2 500,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	2 500,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	2 500,00
6215 (012) : Personnel affecté par collectivité de rattachement	-17 000,00		
62871 (011) : à la collectivité de rattachement	20 000,00		
62878 (011) : à des tiers	5 000,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	-8 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>2 500,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>2 500,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>5 000,00</b>

Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 29/11/2024  
Reçu en préfecture le 29/11/2024  
Publié le 7<sup>e</sup> NOV. 2024   
ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_06-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 20  
Votants : 21

Présents : BOURDOSEAU Philippe, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Héroïne, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHEER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Voix pour : 21  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Absents excusés : CHANTEPIE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SANCHEZ Nadia,

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

... 29 NOV. 2024

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

... 29 NOV. 2024

Absents : BELTOISE Emmanuel BINET Fernand, BLAIS LEBLOND Laëticia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Fliano, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noë, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZFY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, PONSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

M. Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-07

Décision modificative n°1 du budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances, Considérant qu'une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables au budget primitif 2024 notamment liées aux amortissements,

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE

la décision modificative n°1 au budget principal 2024 suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
2313 (041) : Constructions - 01	89 100,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01	-60 766,00
		2031 (041) : Frais d'études - 01	89 100,00
		28031 (040) : Frais d'études - 01	6 354,00
		281311 (040) : Bâtiments administratifs - 01	169,00
		281316 (040) : Équipements du cimetière - 01	410,00
		281318 (040) : Autres bâtiments publics - 01	-11 355,00
		281321 (040) : Immeubles de rapport - 01	23 029,00
		281351 (040) : Bâtiments publics - 01	21 332,00
		28138 (040) : Autres constructions - 01	170,00
		28152 (040) : Installations de voirie - 01	5 556,00
		281534 (040) : Réseaux d'électrification - 01	2 039,00
		281538 (040) : Autres réseaux - 01	108,00
		281561 (040) : Matériel roulant - 01	1 691,00
		2815731 (040) : Matériel roulant - 01	4 521,00
		2815738 (040) : Autre matériel et outillage de voirie - 01	1 096,00
		28158 (040) : Autres install., matériel et outillage techniques - 01	1 311,00
		281828 (040) : Autres matériels de transport - 01	1 891,00
		281838 (040) : Autre matériel informatique - 01	1 327,00
		281848 (040) : Autres matériels de bureau et mobiliers - 01	1 117,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>89 100,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>89 100,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement - 01	-60 766,00		
6811 (042) : Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles - 01	60 766,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>89 100,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>89 100,00</b>

Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_07B-BF

29 NOV. 2024 S'LO

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 20  
Votants : 21

Voix pour : 21  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Afonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CHANTEPIE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIFBAULT Simon, ROJLLAND Nicole, SANCHEZ Nadia,

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
29 NOV. 2024

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
29 NOV. 2024

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëticia, BONTEMPS Rachel, BURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Soria, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTE Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSFUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-08	Décision modificative n°2 du budget principal
---------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances,  
Considérant les dépenses liées aux cérémonies du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Normandie supérieures aux prévisions,

Considérant les dépenses liées à l'organisation du personnel, aux remplacements du personnel absent et à l'augmentation des frais d'assurance du personnel,

Une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables au budget primitif 2024 liées à ces dépenses.

A l'unanimité,

DELIBERE

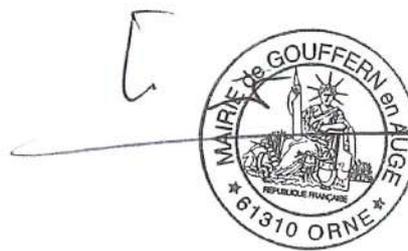
APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal 2024 suivante :

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
6218 (012) : Autre personnel extérieur - 020	-3 000,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies - 020	20 000,00		
64111 (012) : Rémunération principale - 020	10 000,00		
64112 (012) : Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence - 020	1 000,00		
64118 (012) : Autres indemnités - 020	2 000,00		
64131 (012) : Rémunérations - 020	15 000,00		
64132 (012) : Suppl. familial de traitement et indemn. de résid. - 020	1 900,00		
64138 (012) : Primes et autres indemnités - 020	5 000,00		
6415 (012) : Congés payés - 020	2 600,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite - 020	15 000,00		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC - 020	1 000,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du personnel - 020	7 000,00		
65888 (65) : Autres - 020	-77 500,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29 NOV. 2024

ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_08-BF

S<sup>2</sup>LO

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 20  
Votants : 21

Voix pour : 21  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

27 NOV. 2024  
Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

27 NOV. 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CHANTEPIÉ Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, REMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SANCHEZ Nacia,

Absents : BELTOISE Emmanuelle, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtizia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOURFAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

M. Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-09

Transfert d'immobilisation vers le budget « locaux commerciaux »

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances, Depuis la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un budget « locaux commerciaux » a été créé, celui-ci devant retracer l'ensemble des dépenses et des recettes relevant des bâtiments commerciaux.

Considérant que l'ensemble des recettes des locaux commerciaux est désormais imputé sur ce budget,

Considérant que certaines dépenses d'investissement relevant de commerces pour lesquelles des loyers sont encaissés sur le budget « locaux commerciaux » ne peuvent y être imputés puisque les bâtiments correspondants, issus des communes déléguées, sont inscrits à l'inventaire du budget général,

Considérant qu'afin de remédier à cette anomalie, il convient que le conseil municipal délibère afin de transférer les immobilisations relevant des commerces vers le budget « locaux commerciaux ».

Considérant qu'un état a été établi en concertation avec les services du service de gestion comptable de Flers,

Considérant que cet état est présenté en annexe,

A l'unanimité,

DELIBERE

DECIDE

le transfert des immobilisations dont le détail est annexé à la présente délibération vers le budget locaux commerciaux au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2024  
Reçu en préfecture le 27/11/2024  
Publié le 27 NOV. 2024   
ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_09-DE

**IMMOBILISATIONS TRANSFEREES DU BUDGET GENERAL AU BUDGET COMMERCES LOCAUX**

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE
2088	2021-001-06-2	FOND DE COMMERCE BOULANGERIE	28/06/2021	10 an(s)	5 000,00	500,00	0,00	4 500,00
2088 Résultat					5 000,00	500,00	0,00	4 500,00
21318	EXM-MARCHE-06B	EXMES MULTISERVICES MISSION	23/01/2019	15 an(s)	9 205,16	3 066,00	0,00	6 139,16
21318	EXM-062-2/21318	EXMES MULTISERVICES	07/06/2021	15 an(s)	6 698,40	746,56	0,00	5 951,84
21318	EXM-063	EXMES RENFORT PLANCHER MULTISERVICES	27/06/2017	20 an(s)	1 013,93	251,00	0,00	762,93
21318	EXM-065-2	EXMES MULTISERVICES	02/09/2018	0 an(s)	189 770,50	0,00	0,00	189 770,50
21318	EXM-064	EXMES VITRINE BOULANGERIE	10/12/2018	15 an(s)	5 628,00	1 875,00	0,00	3 753,00
21318	2021-001-06-2-1	EXMES BOULANGERIE	28/10/2021	10 an(s)	3 060,80	576,00	0,00	2 484,80
21318	982-15/19971	ORANGERIE DEMOLITION PLANCHER	08/12/1998	0 an(s)	2 882,82	0,00	0,00	2 882,82
21318	982-30/2008	LOCAL SERIGRAPHIE	31/12/2008	0 an(s)	1 596,06	0,00	0,00	1 596,06
21318	985-9	BOULANGERIE	31/12/1995	0 an(s)	42 061,93	0,00	0,00	42 061,93
21318	985-9/1/2010	ELECTRICITE BOULANGERIE	31/12/2010	0 an(s)	4 178,11	0,00	0,00	4 178,11
21318 Résultat					266 095,71	6 514,56	0,00	259 581,15
21321	EXM-062	EXMES STORE BOULANGERIE	23/09/2019	10 an(s)	1 294,00	512,00	0,00	772,00
21321	LBSL-063	LBSL ORANGERIE	08/06/2017	15 an(s)	8 983,80	2 991,00	0,00	5 992,80
21321	2021-006-08-1	EXMES BOULANGERIE 2 CONGELATEURS	14/12/2021	15 an(s)	958,00	127,74	0,00	830,26
21321	2021-006-08-2	EXMES BOULANGERIE TRAVAUX ELECTRIQUES	08/02/2022	15 an(s)	1 184,40	76,96	0,00	1 107,44
21321	2023-034-05-10	ETANCHEITE CUISINE COMMERCE ORANGERIE	27/11/2023	15 an(s)	17 669,63	111,25	0,00	17 558,38
21321	2023-038-08	HUISSERIES SELLERIE D EXMES	07/11/2023	15 an(s)	10 170,68	101,71	0,00	10 068,97
21321	982-33	LOCAL SERIGRAPHIE	11/12/2013	0 an(s)	13 815,93	0,00	0,00	13 815,93
21321	985-9/2014	TOITURE FOURNIL BOULANGERIE	30/01/2014	0 an(s)	12 259,20	0,00	0,00	12 259,20
21321 Résultat					66 325,64	3 922,66	0,00	62 402,98
21351	2022-008-06-2	LBSL JPC BOUCHAGE PORTE AGGLO OUVERTURE PORTE	06/04/2022	15 an(s)	8 540,13	569,34	0,00	7 970,79
21351 Résultat					8 540,13	569,34	0,00	7 970,79
21352	2021-006-08-3	EXMES BOULANGERIE ALIMENTATION FOUR REFROIDISSEUR	08/02/2022	10 an(s)	2 292,00	229,20	0,00	2 062,80
21352	2022-004-08	EXMES RENOVATION MAGASIN CUJR	03/02/2022	15 an(s)	4 906,00	327,07	0,00	4 578,93
21352	2022-009-05-1	LBSL Orangerie	08/03/2022	15 an(s)	6 210,00	414,00	0,00	5 796,00
21352 Résultat					13 408,00	970,27	0,00	12 437,73
2138	985-2016-120-2138	MURS COMMERCE BAR TA EXMES	05/12/2016	0 an(s)	117 646,56	0,00	0,00	117 646,56
2138	985-22	BORNAGE COMMERCE CATOIS MARIE	09/07/1997	0 an(s)	804,00	0,00	0,00	804,00
2138 Résultat					118 450,56	0,00	0,00	118 450,56
21848	985-130	ARRIERE BAR REFRIGERIE DEL2015	29/08/2015	0 an(s)	1 992,00	0,00	0,00	1 992,00
21848 Résultat					1 992,00	0,00	0,00	1 992,00
2188	2021-006-08-4	EXMES BOULANGERIE FOUR	20/04/2022	10 an(s)	36 696,00	3 669,60	0,00	33 026,40
2188	2021-006-08-5	EXMES BOULANGERIE RENOVATION VITRINE	06/05/2022	10 an(s)	5 824,80	582,48	0,00	5 242,32
2188 Résultat					42 520,80	4 252,08	0,00	38 268,72
Grand Somme					522 332,84	16 728,91	0,00	505 603,93

Envoyé en préfecture le 27/11/2024  
 Reçu en préfecture le 27/11/2024  
 Publié le 27 NOV 2024  
 ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_09-DE





GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :

En exercice : 51

Présents : 17

Votants : 18

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, MELCHORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Naciá, SELLIER Alain,

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

..... 27 NOV. 2024

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

... 27 NOV. 2024

Absents : BEITOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noé, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lycia, GULLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HUCZEY Ludovic, JOURFAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-10	Conventions de partenariat Maison Sport Santé
---------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Considérant la construction de la salle de sport / bien être à Jrou et Crennes,

Considérant le besoin de labelliser cette salle « Maison sport santé » afin d'y déployer l'organisation d'activités/ateliers « sport santé »,

Considérant que les deux structures habilitées « Maison Sport Santé » sur le territoire sont :

- « Maison Sport Santé » du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne (CDOS 61)
- « Maison Sport Santé » de l'association « PLANETH Patient »

Considérant què le CDOS 61 travaille conjointement avec l'association PLANETH Patient dans le cadre du déploiement du sport santé sur l'ensemble du département,

Considérant que le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne (CDOS 61) a en charge la mise en œuvre opérationnelle des missions de la Maison Sport Santé de l'Orne sur l'ensemble du département, à savoir :

- orienter les usagers vers une activité physique selon leur besoin, vers les professionnels qualifiés,
- permettre un accueil afin qu'un programme sport santé personnalisé puisse être défini,
- sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et sportive,
- mettre à disposition du public l'information sur les offres existantes.

Considérant que la Maison Sport Santé PLANETH Patient propose un accompagnement APA (Activité Physique Adaptée) associé à de l'Education Thérapeutique (ETP) pour toutes les personnes malades chroniques avec une réponse en proximité.

PLANETH Patient travaille de concert avec les professionnels du sport et de la santé du territoire afin de faciliter le lien entre ses derniers et les habitants. Pour les personnes sans pathologie déclarée, PLANETH Patient a également pour mission, comme la MSS CDOS 61, d'orienter les habitants vers des structures sportives adaptées.

PLANETH Patient est la plateforme ressource et collaborative Normande en matière d'Education Thérapeutique pour tous les acteurs concernés par la pathologie chronique (patients, professionnels de santé, partenaires...). Elle vise à :

- Améliorer la qualité de vie du patient et celle de son entourage ;
- Accompagner les professionnels de santé, association de patients et autres acteurs à la mise en œuvre de l'ETP et au développement de projets ;
- Déployer, développer, rendre visible et accessible l'offre d'éducation thérapeutique sur l'ensemble de la Région ;
- Favoriser le lien ville-hôpital afin d'éviter la rupture de parcours ETP du patient et développer la complémentarité entre les programmes ;
- Favoriser l'équité sociale et territoriale ;
- Développer l'ETP dans le secteur social, médico-social afin de favoriser le décloisonnement et contribuer à la cohérence du parcours santé du patient ;
- Harmoniser la coordination régionale de l'ETP en faisant le lien avec les autres dispositifs de coordination des professionnels ;
- Donner un conseil médical en environnement intérieur ;
- Collaborer avec les acteurs du sport santé afin de rendre accessible le parcours ETP/APA via les MSS.

A l'unanimité,

#### DELIBERE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CDOS 61
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec PLANETH Patient
- PRECISE que ces mises à disposition seront réalisées selon les disponibilités de la salle
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Envoyé en préfecture le 27/11/2024  
Reçu en préfecture le 27/11/2024  
Publié le 27 NOV. 2024   
ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_10-DE

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 17  
Votants : 18

Voix pour : 17  
Voix contre : 0  
Abstentions : 1

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

..... 27 NOV. 2024

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

..... 27 NOV. 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINI, Maire.

Présents : BOURDOSEAU Philippe, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGFARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SOUDAIS Michel, TOUSSAINI Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIFMBAULI Simon, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SANCIERZ Nadia, SFLIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BIAIS LEBLOND Laëticia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAVARD Sonia, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-11

Tarification salle de sport santé Urou et Crennes

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Considérant que suite à la construction d'une salle de sport bien être à Urou et Crennes, il convient de définir les modalités des mises à disposition ainsi que les différentes tarifications,

Considérant que la commission Economie locale et Santé en date du 22 octobre 2024 a proposé de fixer les tarifs suivants :

- Mise à disposition gratuite pour le 1<sup>er</sup> créneau des associations communales (associations ayant le siège sur la commune et présentant un intérêt communal)
- Mise à disposition gratuite pour les ateliers sports/santé (comité olympique, Planeth Patient ou organismes similaires)

- 25 € pour les associations locales pour un 2<sup>ème</sup> créneau (associations ayant le siège sur la commune et présentant un intérêt communal)
- 50 € le créneau pour les professionnels de santé

Considérant que la commission Immobilier Urbanisme du 5 novembre 2024 a approuvé ces propositions mais a proposé d'ajouter la tarification suivante :

- 25 € le créneau pour les professionnels de santé si location hebdomadaire sur l'année (40 minimum)

A la majorité (17 voix pour et 1 abstention),

### DELIBERE

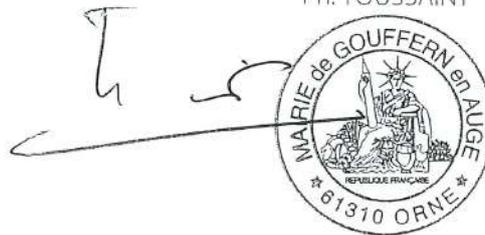
DIT que les créneaux de mise à disposition ou de location sont de 1h lié à la pratique sportive à laquelle s'ajoute 30 minutes de préparation,

FIXE les modalités de mises à disposition et la tarification de cette salle :

- o Mise à disposition gratuite pour le 1<sup>er</sup> créneau des associations communales (associations ayant le siège sur la commune et présentant un intérêt communal)
- o Mise à disposition gratuite pour les ateliers sports/santé (comité olympique, Planeth Patient ou organismes similaires)
- o 25 € le créneau pour les associations locales pour un 2<sup>ème</sup> créneau (associations ayant le siège sur la commune et présentant un intérêt communal)
- o 50 € le créneau pour les professionnels de santé,
- o 25 € le créneau pour les professionnels de santé si location hebdomadaire sur l'année (40 locations minimum)

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

27 NOV. 2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_11-DE

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 17  
Votants : 18

Voix pour : 18  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISCAU Philippe, CLOUET Hélène, FLURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, ME. CHIORR Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLER Alain,

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

27 NOV. 2024

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

27 NOV. 2024

Absents : BELTOISE Emmanuel BINET Fernand, BLAIS-FRANÇOIS Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GULLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HUFYFY Ludovic, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-12	Maison de santé de Gouffern en Auge
---------------	-------------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire,

Vu la délibération n°2024-04-09 relative à l'aménagement d'une maison de santé dans les locaux de l'ancienne école de la commune déléguée de Fel approuvant le plan de financement suivant :

	Taux	Plafond de subvention	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux et frais divers			564 405 €	
Subvention DETR	35,4 %			200 000 €
Subvention Conseil Départemental	8,8 %	50 000 €		50 000 €
Subvention Région	25 %			141 101 €
Fonds de concours intercommunalité	10,8 %			60 423 €
Part communale	20 %			112 881 €
Total			564 405 €	564 405 €

Considérant que le dossier n'a pas été retenu par la Région et ne sera pas subventionné,

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel :

	Taux	Plafond de subvention	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux et frais divers			564 405 €	
Subvention DETR	35,4 %			200 000 €
Subvention Conseil Départemental	17,7 %	100 000 €		100 000 €
Subvention Feader	10,6 %			60 000 €
Intercommunalité	16,2 %			91 524 €
Part communale	20 %			112 881 €
Total			564 405 €	564 405 €

AUTORISE Monsieur le Maire de solliciter des financements auprès du Conseil Départemental, du FEADER et de l'intercommunalité Terres d'Argentan Interco ou toute autre subvention éventuelle liée à ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

PRECISE que le projet sera abandonné ou réétudié si les subventions demandées ne sont pas accordées ou si elles le sont à un taux moindre

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire  
Ph. TOUSSAINT




Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_12-DE

27 NOV. 2024 S<sup>2</sup>LO

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 novembre 2024, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2024 à 10 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
20/11/2024

Affichage :  
20/11/2024

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 17  
Votants : 18

Voix pour : 18  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le  
27 NOV. 2024

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
27 NOV. 2024

L'an deux mi-vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BOURDOISEAU Philippe, CLOUET Frédéline, FLEURY Emmanuelle, FLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODEF Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric,

Absents excusés : CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODEF Frédéric, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole, SALLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUILLAIN-PORCHE Josiane, HAMARD Sonia, HELZEY Ludovic, LOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, POINSIGNON Claudine, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Boris MADEC a été désigné secrétaire de séance

N° 2024-07-13	Convention groupement de commandes avec Terres d'Argentan Interco
---------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, Maire,

La communauté de communes Terres d'Argentan Interco, la ville d'Argentan et la commune de Gouffern-en-Auge souhaitent passer un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco (accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes).

Les groupements de commandes sont organisés par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique. L'article L.2113-6 énonce qu'un groupement de commandes peut être constitué « entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés ». L'article L.2113-7 prévoit qu'une convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement.

La convention constitutive du groupement prévoit que le coordonnateur du groupement de commandes est la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son président. En tant que coordonnateur, la communauté de communes Terres d'Argentan Interco signera, notifiera et assurera l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes. Toutefois, s'il est convenu que le coordonnateur vérifie que les prestations correspondent aux exigences des clauses du marché, il est bien entendu que chaque membre du groupement de commandes assurera seul le paiement des prestations correspondant à ses propres besoins.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes ;

Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la commune de Gouffern-en-Auge afin de passer et d'exécuter un marché relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;

A l'unanimité,

### DELIBERE

CRÉÉ un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la commune de Gouffern-en-Auge pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco (accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes).

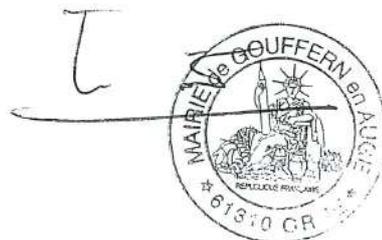
DESIGNE la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et d'assurer l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes.

AUTORISE à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

AUTORISE Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire de Gouffern en Auge à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27 NOV. 2024

ID : 061-200066256-20241125-2024\_07\_13-DE

